

## Forfaits nationaux pour la prise en charge des frais de traitement 2024

Afin de tenir compte de l'impact de l'augmentation de +1,5% du point d'indice dans la fonction publique à compter du 1er juillet 2023, les forfaits de traitement ont été actualisés et validés par le Bureau national du 21 septembre 2023.

Ces nouveaux forfaits s'appliquent **aux nouveaux dossiers à compter du 1er janvier 2024**. Les **forfaits actuels** continuent de s'appliquer **pour les dossiers en cours (ensemble des dossiers ayant débuté avant le 1er janvier 2024)**.

Grades ou catégorie de l'agent partant en formation	Forfaits mensuels applicables au 07/07/2022 applicable aux dossiers en cours	Forfaits mensuels applicables aux nouveaux dossiers à compter du 01/01/2024
Adjoint administratif Agent d'entretien qualifié Agent des services hospitaliers qualifié	3 000 €	3 050 €
Aide médico-psychologique Accompagnant éducatif et social* Auxiliaire de puériculture Ouvrier principal Aide soignant	3 400 €	3 450 €
Assistant de service social Educateur spécialisé Préparateur en pharmacie hospitalière	3 600 €	3 650 €
Infirmier Infirmier de bloc opératoire	3 900 €	3 960 €
Autres grades : Catégories A Catégories B Catégories C	4 300 € 3 600 € 3 000 €	4 360 € 3 650 € 3 050 €

\*Grade intégré au 01/01/2024

Les nouveaux forfaits applicables pour les nouveaux dossiers à compter du 1er janvier 2024 sont les suivants :

Voici un rappel synthétique des modalités d'application des forfaits :

	FORFAIT DE TRAITEMENT			
	Formations longues >52 jours 7 forfait mensuels <sup>(1)</sup>		Formations courtes < 52 jours 1 forfait horaires <sup>(1)</sup>	
Établissements	Fonds mutualisés et co-financement	83% PLAN	Fonds mutualisés et co-financement	83% PLAN
Sanitaires (CHU-CHR, CH et CHS)	Forfait obligatoirement applicable	Forfait obligatoirement applicable	Forfait obligatoirement applicable	Forfait non obligatoire (Forfait applicable sur la base du volontariat)
Médico-Sociaux (Personnes âgées et Handicap-Enfance-Famille)		Forfait non obligatoire (Forfait applicable sur la base du volontariat)		